# **Landesbibliothek Oldenburg**

### **Digitalisierung von Drucken**

## **De L'Esprit Des Loix**

Ou Du Rapport Que Les Loix Doivent Avoir Avec La Constitution De Chaque Gouvernement, Les Moeurs, Le Climat, La Religion, Le Commerce, &c.

# Montesquieu, Charles de Amsterdam, 1749

Chapitre IX. De la rarete relative de l'Or & de l'Argent. Chapitre X. Du Change.

urn:nbn:de:gbv:45:1-731

DELESPRIT

VINGT- à dix.

DEUXIEME.

Livre baissé en raison d'un à deux, & qu'il ne soit par conséquent qu'en raison d'un

La quantité de Marchandises & Denrées croît par une augmentation de Chap. VIII. Commerce, l'augmentation de Commerce par une augmentation d'Argent 1x. & x. qui arrive successivement, & par de nouvelles communications avec de nouvelles Terres & de nouvelles Mers qui nous donnent de nouvelles Denrées & de nouvelles Marchandises.

#### CHAPITRE IX.

De la rareté rélative de l'Or & de l'Argent.

UTRE l'abondance & la rareté positive de l'Or & de l'Argent, il y a encore une abondance & une rareté rélative d'un de ces Métaux à l'autre.

L'Avarice garde l'Or & l'Argent, parce que comme elle ne veut pas consommer, elle aime des Signes qui ne se détruisent point. Elle aime mieux garder l'Or que l'Argent, parce qu'elle craint toujours de perdre & qu'elle peut mieux cacher ce qui est en plus petit volume. L'Or disparoit donc quand l'Argent est commun, parce que chacun en a pour le cacher: il reparoît quand l'Argent est rare, parce qu'on est obligé de le retirer de ses retraites.

C'est donc une règle: l'Or est commun quand l'Argent est rare, & l'Or est rare quand l'Argent est commun. Cela fait sentir la différence de l'abondance & de la rareté rélative d'avec l'abondance & la rareté réelle, chose dont je vais beaucoup parler.

#### CHAPITRE X.

Du Change.

'Est l'abondance & la rareté rélative des Monnoyes des divers Païs qui forment ce que l'on appelle le Change.

Le Change est une fixation de la valeur actuelle & momentanée des Monnoyes.

L'Argent, comme Métal, a une valeur comme toutes les autres Marchandises; & il a encore une valeur qui vient de ce qu'il est capable de devenir le Signe des autres Marchandises: & s'il n'étoit qu'une simple Marchandise, il ne faut pas douter qu'il ne perdît beaucoup de son prix.

L'Argent, comme Monnoye, a une valeur que le Prince peut fixer dans

quelques rapports, & qu'il ne fauroit fixer dans d'autres. Le Prince établit une proportion entre une quantité d'Argent comme Métal, & la même quantité comme Monnoye. 2. Il fixe celle qui est entre divers

divers Métaux employés à la Monnoye. 3. Il établit le poids & le titre de LIVRE chaque pièce de Monnoye. Enfin il donne à chaque pièce cette valeur idéa- VINGTle dont j'ai parlé. J'appellerai la valeur de la Monnoye dans ces quatre rap- Deuxieme. ports Valeur positive, parce qu'elle peut être fixée par une Loi.

Les Monnoyes de chaque Etat ont de plus une Valeur rélative, dans le sens qu'on les compare avec les Monnoyes des autres Païs; c'est cette valeur rélative que le Change établit. Elle dépend beaucoup de la valeur positive. Elle est fixée par l'estime la plus générale des Négocians, & ne peut l'être par l'Ordonnance du Prince, parce qu'elle varie sans cesse & dépend de mille circonstances.

Pour fixer la valeur rélative, les diverses Nations se régleront beaucoup fur celle qui a le plus d'Argent. Si elle a autant d'Argent que toutes les autres ensemble, il faudra bien que chacune aille se mesurer avec elle; ce qui fera qu'elles se régleront à-peu-près entr'elles, comme elles se sont mefurées avec la Nation principale.

Dans l'état actuel de l'Univers c'est la (1) Hollande qui est cette Nation

dont nous parlons. Examinons le Change par rapport à elle.

Il y a en Hollande une Monnoye qu'on appelle un Florin; le Florin vaut vingt sols ou quarante demi-sols ou gros. Pour simplifier les idées, imaginons qu'il n'y ait point de Florins en Hollande & qu'il n'y ait que des Gros : un homme qui aura mille Florins aura quarante mille Gros; ainsi du reste. Or le Change avec la Hollande confiste à savoir combien vaudra de Gros chaque pièce de Monnoye des autres Païs; & comme l'on compte ordinairement en France par Ecu de trois livres, le Change demandera combien un Ecu de trois livres vaudra de Gros. Si le Change est à cinquante-quatre, l'Ecu de trois livres vaudra cinquante - quatre Gros; s'il est à soixante, il vaudra soixante Gros; si l'Argent est rare en France, l'Ecu de trois livres vaudra plus de Gros; s'il est en abondance, il vaudra moins de Gros.

Cette rareté ou cette abondance, d'où résulte la mutation du Change, n'est pas la rareté ou l'abondance réelle; c'est une rareté ou une abondance rélative: par exemple, quand la France a plus besoin d'avoir des Fonds en Hollande que les Hollandois n'ont beson d'en avoir en France, l'Argent est

appellé commun en France & rare en Hollande, & vice versa.

Supposons que le Change avec la Hollande soit à cinquante-quatre. Si la France & la Hollande ne composoient qu'une Ville, on feroit comme l'on fait quand on donne la Monnoye d'un Ecu: le François tireroit de sa poche trois livres, & le Hollandois tireroit de la sienne cinquante-quatre Gros. Mais comme il y a de la distance entre Paris & Amsterdam, il faut que celui qui me donne pour mon Ecu de trois livres cinquante-quatre Gros qu'il a en Hollande, me donne une Lettre de Change de cinquante-quatre Gros sur la Hollande. Il n'est plus ici question de cinquante-quatre Gros, mais d'une Lettre de cinquante quatre Gros : ainsi pour juger (2) de la rareté ou de

(1) Les Hollandois réglent le Change de presque toute l'Europe par une espèce de délibération entr'eux, selon qu'il convient à leurs intérêts.

(2) Il y a beaucoup d'Argent dans une Place lotsqu'il ya plus d'Argent que de papier; il y en a peu lossqu'il y a plus de papier que d'Argent.



Livas l'abondance de l'Argent, il faut savoir s'il y a en France plus de Lettres de VINET- cinquante-quatre Gros destinées pour la France, qu'il n'y a d'Ecus destinés Deuxteme, pour la Hollande S'il y a beaucoup de Lettres offertes par les Hollandois & peu d'Ecus offerts par les François, l'Argent est rare en France & commun en Hollande; & il faut que le Change hausse, & que pour mon Ecu on me donne plus de cinquante-quatre Gros, autrement je ne le donnerois pas; & vice verfa.

On voit que les diverses Opérations du Change forment un Compte de Recette & de Dépense qu'il faut toujours solder; & qu'un Etat qui doit, ne s'aquitte pas plus avec les autres par le Change, qu'un Particulier ne paye

une dette en changeant de l'Argent,

Je suppose qu'il n'y ait que trois Etats dans le Monde, la France, l'Espagne & la Hollande; que divers Particuliers d'Espagne dussent en France la valeur de cent mille Marcs d'Argent, & que divers Particuliers de France dussent en Espagne cent dix mille Marcs; & que quelque circonstance fît que chacun en Espagne & en France voulût tout-à-coup retirer son Argent, que feroient les opérations du Change? Elles aquitteroient réciproquement ces deux Nations de la fomme de cent mille Marcs: mais la France devroit toujours dix mille Marcs en Espagne, & les Espagnols auroient toujours des Lettres sur la France pour dix mille Marcs, & la France n'en auroit point du tout sur l'Espagne.

Quesi la Hollande étoit dans un cas contraire avec la France, & que pour solde elle lui dût dix mille Marcs, la France pourroit payer l'Espagne de deux manières, ou en donnant à ses Créanciers en Espagne des Lettres sur ses Débiteurs de Hollande pour dix mille Marcs, ou bien en envoyant dix

mille Marcs d'Argent en espèce en Espagne.

Il fuit delà que quand un Etat a besoin de remettre une Somme d'argent dans un autre Païs, il est indifférent par la nature de la chose que l'on y voiture de l'Argent, ou que l'on prenne des Lettres de Change. L'avantage ou le desavantage de ces deux manières de payer dépend uniquement des circonstances actuelles: il faudra voir ce qui dans ce moment donnera plus de Gros en Hollande, ou l'Argent porté en Espèces (1), ou une Lettre sur la Hollande de pareille somme.

Lorsque même titre & même poids d'Argent en France me rendent même poids & même titre d'Argent en Hollande, on dit que le Change est au pair. Dans l'état actuel des Monnoyes (a) le pair est à-peu-près à cinquante-quatre Gros par Ecu: lorsque le Change sera au dessus de cinquantequatre Gros, on dira qu'il est haut; lorsqu'il sera au dessous, on dira qu'il

Pour savoir si dans une certaine situation du Change l'Etat gagne ou perd, il faut le considérer comme Débiteur, comme Créancier, comme Vendeur, comme Acheteur. Lorsque le Change est plus bas que le pair, il perd comme Débiteur, il gagne comme Créancier; il perd comme Acheteur, & il gagne comme Vendeur. On sent bien qu'il perd comme Débiteur : par exemple, la France devant à la Hollande un certain nombre de Gros,

( I ) Les frais de la voiture & de l'Affurance déduits.

moins son Ecu vaudra de Gros plus il lui faudra d'Ecus pour payer : au-con- Liva traire si la France est Créancière d'un certain nombre de Gros, moins cha- VINGTque Ecu vaudra de Gros plus elle recevra d'Ecus. L'Etat perd encore com- DEUXIEME, me Acheteur; car il faut toujours le même nombre de Gros pour acheter la Chap. x. même quantité de Marchandises; & lorsque le Change baisse, chaque Ecu de France donne moins de Gros. Par la même raison l'Etat gagne comme Vendeur : je vends ma Marchandise en Hollande le même nombre de Gros que je la vendois; j'aurai donc plus d'Ecus en France lorsqu'avec cinquante Gros je me procurerai un Ecu, que lorsqu'il m'en faudra cinquante-quatre pour avoir ce même Ecu. Le contraire de tout ceci arrivera à l'autre Etat. Si la Hollande doit un certain nombre d'Ecus, elle gagnera, & si on les lui doit

elle perdra; si elle vend elle perdra, si elle achette elle gagnera.

Il faut pourtant suivre ceci. Lorsque le Change est au-dessous du pair. par-exemple s'il est à cinquante au lieu d'être à cinquante-quatre, il devroit arriver que la France envoyant par le Change cinquante - quatre mille Ecus en Hollande, n'achetteroit de Marchandises que pour cinquante mille, & que d'un autre côté la Hollande envoyant la valeur de cinquante mille Ecus en France en achetteroit pour cinquante-quatre mille; ce qui feroit une différence de : me. c'est-à dire de plus de de perte pour la France; desorte qu'il faudroit envoyer en Hollande de ; plus en Argent ou en Marchandises qu'on ne faisoit lorsque le Change étoit au pair; & le mal augmentant toujours parce qu'une pareille dette feroit encore diminuer le Change, la France seroit à-la-fin ruinée : il femble, dis-je, que cela devroit-être, & cela n'est pas, à cause du principe que j'ai déja établi ailleurs (a) qui est que les Etats tendent toujours à se mettre dans la balance & à se procurer leur libération. Liv. 20. Ainsi ils n'empruntent qu'à proportion de ce qu'ils peuvent payer & n'achettent qu'à-mesure qu'ils vendent; & en prenant l'exemple ci-dessus, si le Change tombe en France de cinquante-quatre à cinquante, le Hollandois qui achettoit des Marchandises de France pour mille Ecus & qui les payoit cinquante-quatre mille Gros, ne les payeroit plus plus que cinquante mille si le François y vouloit consentir. Mais la Marchandise de France haussera infensiblement, le profit se partagera entre le François & le Hollandois; car lorsqu'un Négociant peut gagner, il partage aisément son profit: il se fera donc une communication de profit entre le François & le Hollandois. De la même manière le François qui achetoit des Marchandises de Hollande pour cinquante-quatre mille Gros & qui les payoit avec mille Ecus lorsque le Change étoit à cinquante-quatre, seroit obligé d'ajouter 4 de plus en Ecus de France pour acheter les mêmes Marchandises. Mais le Marchand François qui sentira la perte qu'il feroit, voudra donner moins de la Marchandise de Hollande. Il se fera donc une communication de perte entre le Marchand François & le Marchand Hollandois; l'Etat se mettra insensiblement dans la ba-. lance, & l'abaissement du Change n'aura pas tous les inconvéniens qu'on devoit craindre.

Lorsque le Change est plus bas que le pair, un Négociant peut sans diminuer sa fortune remettre ses fonds dans les Païs étrangers, parce qu'en les faisant revenir il regagne ce qu'il a perdu: mais un Prince qui n'envoye dans les Païs étrangers qu'un Argent qui ne doit jamais revenir, perd toujours. Tome 11.



LIVRE

Lorsque les Négocians font beaucoup d'affaires dans un Païs, le Change VINET- y hausse infailliblement. Cela vient de ce qu'on y prend beaucoup d'enga-Deuxieme, gemens, & qu'on y achette beaucoup de Marchandises, & l'on tire sur le Païs étranger pour les payer.

Si un Prince fait de grands amas d'Argent dans son Etat, l'Argent y pourra être rare réellement, & commun rélativement; par exemple, si dans le même tems cet Etat avoit à payer beaucoup de Marchandises dans le Païs

étranger, le Change baisseroit, quoique l'Argent fût rare.

Le Change de toutes les Places tend toujours à se mettre à une certaine proportion, & cela est dans la nature de la chose même. Si le Change de l'Irlande à l'Angleterre est plus bas que le pair, & que celui de l'Angleterre à la Hollande soit aussi plus bas que le pair, celui de l'Irlande à la Hollande sera encore plus bas, c'est-à-dire en raison composée de celui de l'Irlande à l'Angleterre & de celui d'Angleterre à la Hollande : car un Hollandois qui peut faire venir ses Fonds indirectement d'Irlande par l'Angleterre, ne voudra pas payer plus cher pour les faire venir directement. Je dis que cela devroit être ainfi, mais cela n'est pourtant pas exactement amsi ; il y a toujours des circonstances qui font varier ces choses, & la différence du profit qu'il y a à tirer par une Place ou à tirer par une autre, fait l'art & l'habileté particulière des Banquiers dont il n'est point question ici.

Lorsqu'un Etat hausse sa Monnoye, par exemple lorsqu'il appelle six livres ou deux Ecus ce qu'il n'appelloit que trois livres ou un Ecu, cette dénomination nouvelle qui n'ajoute rien de réel à l'Ecu, ne doit pas procurer un feul Gros de plus pour le Change. On ne devroit avoir pour les deux Ecus nouveaux que la même quantité de Gros que l'on recevoit pour l'ancien; & si cela n'est pas, ce n'est point l'esset de la fixation en elle-même, mais de celui qu'elle produit comme nouvelle & de celui qu'elle a comme subite. Le Change tient à des affaires commencées, & ne se met en règle

qu'après un certain tems.

Lorsqu'un Etat, au-lieu de hausser simplement sa Monnoye par une Loi, fait une nouvelle refonte afin de faire d'une Monnoye forte une Monnoye plus foible; il arrive que pendant le tems de l'opération il y a deux fortes de Monnoyes, la forte qui est la vieille, & la foible qui est la nouvelle; & comme la forte est décriée & ne se reçoit qu'à la Monnoye, & que par conséquent les Lettres de change doivent se payer en espèces nouvelles, il semble que le Change devroit se régler sur l'espèce nouvelle. Si par exemple l'affoiblissement en France étoit de moitié, & que l'ancien Ecu de trois livres donnât soixante Gros en Hollande, le nouvel Ecu ne devroit donner que trente Gros. D'un autre côté il semble que le Change devroit se régler sur la valeur de l'espèce vieille, parce que le Banquier qui a de l'Argent & qui prend des Lettres, est obligé d'aller porter à la Monnoye des espèces vieilles pour en avoir de nouvelles sur lesquelles il perd : le Change se mettra donc entre la valeur de l'espèce nouvelle & celle de l'espèce vieille; la valeur de l'espèce vieille tombe pour ainsi dire, & parce qu'il y a déja dans le Commerce de l'espèce nouvelle, & parce que le Banquier ne peut pas terrir rigueur ayant intérêt de fai-

re sortir promptement l'Argent vieux de sa caisse pour le faire travailler, & Livas y étant même souvent forcé pour faire ses payemens. D'un autre côté la VINGTvaleur de l'espèce nouvelle s'élève, pour ainsi-dire, parce que le Banquier DEUXIEME, avec de l'espèce nouvelle se trouve dans une circonstance où nous allons fai- Chap. X. re voir qu'il peut avec un grand avantage s'en procurer de la vieille : le Change se mettra donc, comme j'ai dit, entre l'espèce nouvelle & l'espèce vieille. Pour lors les Banquiers ont du profit à faire sortir l'espèce vieille de l'Etat, parce qu'ils se procurent par-là le même avantage que donneroit un Change réglé sur l'espèce vieille, c'est-à-dire, beaucoup de Gros en Hollande, & qu'ils ont un retour en Change réglé entre l'espèce nouvelle & l'espèce vieille, c'est-à-dire plus bas ; ce qui procure beaucoup d'Ecus en Fran-

Je suppose que trois livres d'espèce vieille rendent par le Change actuel quarante-cinq Gros, & qu'en transportant ce même Ecu en Hollande on en ait foixante: mais avec une Lettre de quarante-cinq Gros, on se procurera un Ecu de trois livresen France, lequel transporté en espèces vieilles en Hollande donnera encore soixante Gros: toute l'espèce vieille sortira donc de l'Etat qui fait la refonte, & le profit en sera pour les Banquiers.

Pour remédier à cela on sera forcé de faire une opétation nouvelle. L'Etat qui fait la refonte enverra lui-même une grande quantité d'espèce vieille chez la Nation qui règle le Change; & s'y procurant un crédit, il fera monter le Change au point qu'on aura à peu de chose près autant de Gros par le Change d'un Ecu de trois livres, qu'on en auroit en faisant sortir un Ecu de trois livres en espèces vieilles hors du Païs. Je dis à peu de choses près, parce que lorsque le profit sera modique on ne sera point tenté de faire sortir l'espèce, à-cause des fraix de la voiture & des risques de la confiscation.

Il est bon de donner une idée bien claire de ceci. Le Sieur Bernard, ou tout autre Banquier que l'Etat voudra employer, propose ses Lettres sur la Hollande & les donne à un, deux, trois Gros, plus haut que le Change actuel; il a fait une provision dans les Païs étrangers par le moyen des espèces vieilles qu'il a fait continuellement voiturer: il a donc fait hausser le Change au point que nous venons de dire. Cependant à-force de donner de ses Lettres, il se saissit de toutes les espèces nouvelles, & force les autres Banquiers qui ont des payemens à faire, à porter leurs espèces vieilles à la Monnoye; & de-plus, comme il a eu insensiblement tout l'Argent, il contraint à leur tour les autres Banquiers à lui donner des Lettres à un Change très haut. Le profit de la fin l'indemnise en grande partie de la perte du commencement.

On sent que pendant toute cette opération l'Etat doit soussir une violente crife. L'Argent y deviendra très rare, 1. parce qu'il en faut décrier la plus grande partie; 2. parce qu'il en faudra transporter une partie dans les Païs étrangers; 3. parce que tout le monde le resserrera, personne ne voulant laisser au Prince un profit qu'on espère avoir soi-même. Il est dangereux de la faire avec lenteur; il est dangereux de la faire avec promptitude. Si le gain qu'on suppose est immodéré, les inconvéniens augmentent à-mesure.

On